

le savoir parce qu'à mon avis une situation injuste risquerait d'en découler.

Encore une fois, je ne dis pas que cette situation existe. J'estime qu'on devrait s'assurer qu'elle n'existe pas, mais je n'ai rien appris qui n'en donne la certitude. Le danger tient au fait que les approvisionnements en matériel, pour une valeur de 150 millions de dollars proviennent de la Northern. En fonction du coût de ce matériel, la Compagnie Bell soumet une demande de tarifs téléphonique que vous, et moi, et tous les abonnés, doivent acquitter. Je ne dis pas que cela se produit, mais il se peut que la Northern écoule ses produits commerciaux sur le marché à bas prix, afin d'étrangler la concurrence, d'accaparer les débouchés et d'éliminer peut-être, complètement la concurrence et qu'elle puisse subventionner cette opération en exigeant des prix plus élevés de la Compagnie de téléphone Bell. Ces majorations de prix seraient alors acquittées grâce aux tarifs de téléphone établis par la Commission des transports d'après les demandes de la Compagnie Bell, c'est-à-dire par vous et moi et tous les autres abonnés. En fait, nous subventionnerions la *Northern Electric* dans ses efforts visant à triompher de ses concurrents dans un secteur du marché.

Je ne dis pas que cela va se produire, mais si cela arrivait, il y aurait lieu de s'inquiéter; la chose est suffisamment importante pour que nous nous assurions que cela n'arrive pas et ne puisse arriver. Il est impossible d'affirmer que cela se produit ou ne se produit pas.

D'après les témoignages, il serait possible de comparer les prix que demande la *Northern Electric* à la Compagnie Bell et aux autres acheteurs. Connaissant la nature de cette entreprise, je doute que les acheteurs autres que la Compagnie Bell qui obtiennent de l'équipement téléphonique de la *Northern Electric* puissent s'approvisionner ailleurs. Par conséquent, je doute de l'efficacité de cette vérification des prix que la Compagnie Bell paie à la *Northern Electric* pour l'équipement qu'elle achète à cette dernière. De nouveau, je ne saurais dire ce qui en est.

M. Pigeon: Je le sais, moi, et je vais en donner la preuve.

M. Hahn: A titre de membres du Parlement, nous avons permis l'existence d'un monopole au Canada. En l'occurrence, il se peut que la situation soit avantageuse pour tous les intéressés, mais il importe que nous nous en assurions. Je le répète, non seulement les taux établis par la Compagnie à l'endroit des usagers doivent-ils être raisonnables mais ils doivent aussi sembler raisonnables. La chose doit être évidente.

Je ne suis pas satisfait des règlements régissant la Compagnie de téléphone Bell et

[M. Hahn.]

je prise encore moins le fait que la Bell et la Northern entretiennent des rapports suffisamment étroits pour assurer l'existence d'une telle situation. Je n'aime pas leur indépendance. A mon avis, les registres de comptabilité de la Northern devraient être ventilés de manière à ce qu'on puisse distinguer les transactions effectuées avec d'autres compagnies de celles qui sont conclues avec la Compagnie Bell. En outre, en autant que faire se peut, j'aimerais que les deux divisions de la Northern soient entièrement séparées.

Il me semble qu'il n'y a qu'une chose à faire si nous voulons que la situation actuelle se maintienne. Je pense que puisque nous avons permis l'existence de ce monopole, c'est à nous de voir à ce qu'il soit dans l'intérêt de tous. J'aimerais que l'on adopte une loi, en vertu de laquelle la Compagnie de téléphone Bell du Canada se présenterait régulièrement devant un comité du Parlement, où l'on pourrait faire un examen approfondi des questions et des problèmes comme ceux que j'ai mentionnés.

En qualité de parlementaires, nous avons permis cette situation, qui peut être avantageuse. Je crois qu'en qualité de députés, nous avons le devoir de veiller à ce qu'elle existe dans le meilleur intérêt de tous. Je pense que la Compagnie serait heureuse de pouvoir se présenter devant un comité. Il se peut que les doutes dont j'ai fait mention ne soient pas fondés. Il se peut que la situation actuelle soit dans le meilleur intérêt des intéressés. Je pense que la Compagnie saisirait avec joie l'occasion d'exposer clairement la situation, de façon à ce que des gens comme moi ne posent pas de questions qui restent sans réponse.

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur le président, j'ai de fortes réserves à faire en ce qui concerne ce bill. A mon avis, il serait important que le gouvernement mette sur pied un comité des deux Chambres, non seulement pour réviser la charte de la compagnie, mais également pour faire comparaître des témoins, les compagnies particulières de téléphone, y compris la Compagnie de téléphone Bell du Canada.

Comme je l'ai déjà dit, monsieur le président, la Compagnie de téléphone Bell du Canada est la plus puissante au monde; environ 65 p. 100 du matériel de cette compagnie est acheté à la *Northern Electric*, qui est elle-même «contrôlée» par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada.

J'ai ici, monsieur le président, les noms de 10 directeurs de la compagnie *Northern Electric*. Et, je remarque ceci: Le président de *Northern Electric* est en même temps directeur de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada.